

Compte rendu de la séance du mardi 29 août 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Djamila MESSERLIN

Ordre du jour:

- 1 - Création poste d'adjoint d'animation sur la base de 33.45/35^e à compter du 01.09.23 affecté à l'école primaire
- 2 - Rachat ferraille télési du bois de La Tour
- 3 - Questions diverses

Délibérations du conseil:

Création emploi permanent Adjoint d'animation (2023_09_001)

LE CONSEIL MUNICIPAL de LA TOUR D'AUVERGNE

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'aider l'enseignante dans la réalisation d'activités au sein de la classe maternelle , que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'adjoint d'animation territorial, à compter du 01.09.2023, dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice...)
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants.
- Assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation d'activités pédagogiques.
- Aménagement et entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 33.45^eme /35^eme.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : exécution.

Le conseil municipal adopte cette création.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Rachat ferraille téléski du Bois de La Tour (2023_09_02)

M. le Maire rappelle la délibération prise le 12 février 2023 informant le Conseil du démantèlement du Télési de Chambourguet. Les travaux ont été effectués par l'entreprise LYAUDET semaine 34.

Suite à ces travaux, la commune a souhaité vendre la ferraille qui représente environ 30 tonnes. Deux propositions ont été faites :

- une de l'entreprise LAPORTE Récupération qui offre 150 € la tonne
- la seconde de l'entreprise PRAXY Centre qui offre 70 € la tonne

Après délibération et à l'unanimité, le conseil autorise M. le maire à signer le devis de l'entreprise LAPORTE RECUPERATION pour un montant de 150.00 € la tonne.

Questions diverses :

- Courrier de M. ROUQUETTE nous informant que la commune va bénéficier du label "accueil langues" et de l'attribution d'une subvention

- Courrier envoyé à l'ARS et le conseil départemental co-signé entre le Maire de La Tour et le Maire de Tauves pour répondre à l'appel à projet d'un centre de ressources territoriales.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Yannick TOURNADRE

Djamila MESSERLIN